

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE ET
EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE
TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2021

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : AMÉNAGEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 26 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes technicien principal territorial de 2^{ème} classe au service Urbanisme et développement du territoire de la commune de Technville (60 000 habitants), ville-centre d'une communauté d'agglomération de 110 000 habitants.

L'équipe municipale, nouvellement élue, a pris l'engagement de développer l'agriculture urbaine sur le territoire de la commune.

Dans cette perspective, votre directrice vous demande, dans un premier temps, de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur l'agriculture urbaine.

10 points

Dans un deuxième temps, elle vous demande de formuler un ensemble de propositions opérationnelles pour permettre le développement des diverses formes d'agriculture urbaine sur le territoire de Technville.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

Liste des documents :

- Document 1 :** « L'agriculture urbaine comme outil complet au service de la ville en commun » - Le Grand Romanesco (collectif) - *La Tribune* - 8 avril 2019 - 3 pages
- Document 2 :** « Les liens ville-campagne réinterrogés à travers les nouvelles préoccupations alimentaires urbaines » - Claire Delfosse - *École Urbaine de Lyon* - 30 août 2019 - 3 pages
- Document 3 :** « Stratégie agriculture urbaine » - *Techni.cités* n° 327 - novembre 2019 - 6 pages
- Document 4 :** « Comment le coronavirus va changer le visage des grandes villes » - Elsa Dicharry - *Les Échos* - 28 avril 2020 - 2 pages
- Document 5 :** « L'avenir des fermes urbaines est-il en ville ? » - Kévin Badeau - *Les Échos* - 14 avril 2020 - 2 pages
- Document 6 :** « Nantes crée un potager géant et solidaire » - Sophie Palisse - *LaGazette.fr* - 19 août 2020 - 2 pages
- Document 7 :** « GrandLyon Habitat expérimente une zone dédiée à l'agriculture urbaine » - *Le Progrès* - 23 août 2020 - 1 page
- Document 8 :** « Promouvoir l'agriculture dans les PLU / PLUi » - Sarah Olei - *Cerema.fr* - 26 avril 2019 - 3 pages
- Document 9 :** « Une cité maraîchère pousse à Romainville » - Sophie Palisse - *LaGazette.fr* - 27 janvier 2020 - 2 pages

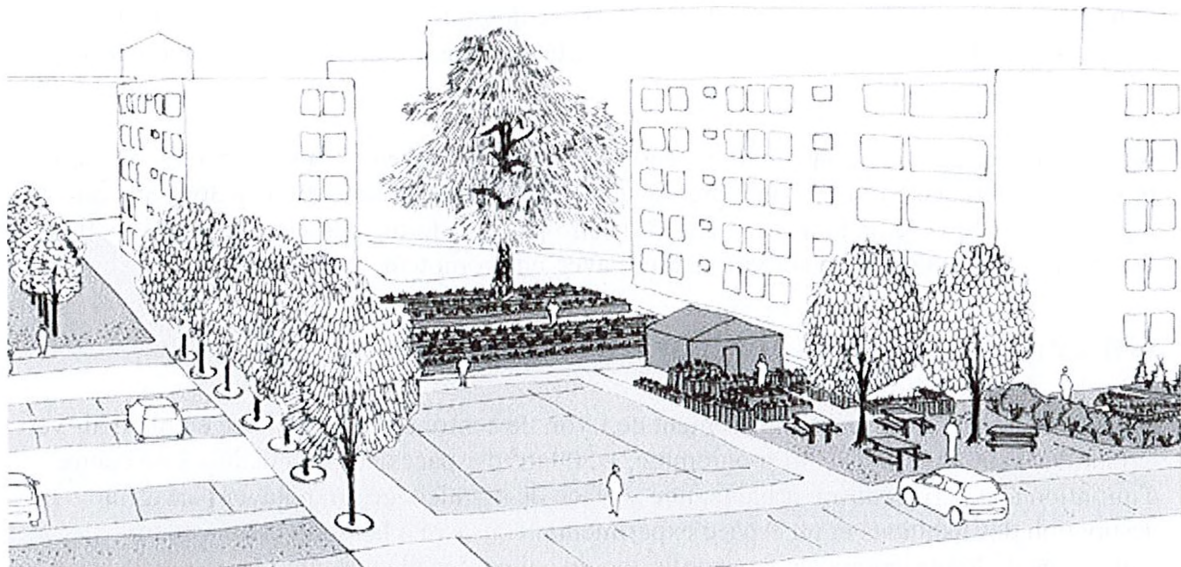
Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

L'agriculture urbaine comme outil complet au service de la ville en commun

Par Le Grand Romanesco (collectif) | 08/04/2019, 8:25

Acteurs de l'Economie – La Tribune – 08/04/2019



(Crédits : DR) Après un siècle industriel intensif marqué par des effets collatéraux désastreux, il faut se rendre à l'évidence : nos modes de développement essentiellement tournés vers la recherche du profit économique et la consommation effrénée des ressources ne sont pas durables. Il est urgent de créer des systèmes globaux et cohérents dans leur ensemble. L'agriculture urbaine a une fonction écologique, nourricière, sociale, pédagogique, et économique. Mais comment réussir à intégrer toutes ces dimensions dans une démarche vertueuse au service de la ville en commun s'interroge, dans le cadre du partenariat La Tribune - Meet & Greet, le Collectif Le Grand Romanesco.

L'agriculture urbaine envisagée comme commun et inspirée des principes de la permaculture s'impose comme une solution complète et efficiente. Elle participe au développement des circuits courts par l'approvisionnement de légumes, aromates et petits fruits. Sans traitement chimique, elle contribue à la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Elle préserve la santé en offrant une production locale, saine et de saison.

Elle propose aux citoyens un accompagnement à la transition alimentaire par une réappropriation concrète de leur alimentation en jouant un rôle pédagogique considérable. Elle rend par ailleurs des services écosystémiques tels que la valorisation des biodéchets, la gestion des eaux pluviales, la lutte contre les îlots de chaleur et l'extension des trames vertes au sein de nos villes. Elle constitue de surcroît un levier intéressant pour le bien-être au travail et la politique RSE des entreprises.

Quand d'aucuns assimilent l'innovation à la technologie, la permaculture adopte une éthique qui gouverne la réflexion et l'action : prendre soin de la terre (les sols, l'environnement et

l'eau), de l'humain (soi-même, la communauté et les générations futures), partager équitablement les ressources (limiter la consommation, redistribuer les surplus).

C'est un art de vivre au sens propre. Elle associe l'art de cultiver la terre, pour la rendre fertile indéfiniment, avec l'art d'aménager le territoire. Elle prend en considération la biodiversité des écosystèmes et change profondément le rapport des citoyens à la ville en les impliquant comme acteurs.

L'innovation de la permaculture est intrinsèque. Exit les déséquilibres en chaîne : elle devient le moyen sûr et complet d'accélérer la transition écologique. C'est désormais aux pouvoirs publics de mettre en place le cadre et les infrastructures nécessaires pour implémenter des projets vertueux.

Mais comment traduire, concrètement, ces promesses ? Éléments de réponse à travers deux projets de référence à Lyon : d'une part un centre de permaculture urbaine à 360° au cœur de logements HLM avec un bailleur social et d'autre part une ferme péri-urbaine à destination des entreprises d'une zone d'activité tertiaire avec un promoteur.

Un centre de permaculture urbaine

Situé en plein cœur du 8e arrondissement de Lyon, le centre de permaculture en plein air verra le jour dès l'automne 2019. Au programme, 1 500 m² d'espaces cultivés dédiés à un centre d'initiation à la permaculture urbaine, une surface de maraîchage, un potager partagé à destination des habitants et un espace expérimental consacré à la biodiversité (micro-plateforme de lombricompostage, dépollution du sol par les plantes, etc.).

Unique en son genre, il se fixe pour objectif de valoriser les espaces disponibles afin de participer à l'accélération de la transition écologique et à la création de la ville de demain. Il répond en effet à des enjeux de création d'emploi, de mixité sociale, d'accès à une alimentation saine locale, bio et de saison, de solidarité intergénérationnelle et d'amélioration du cadre de vie.

Lauréat du concours "Mon projet pour la planète" lancé par le Ministère de la Transition Ecologique, ce projet est conçu et piloté par le collectif du Grand Romanesco en partenariat avec le bailleur social Grand Lyon Habitat.

Il fait l'objet d'une mise en œuvre concertée avec la participation de nombreux partenaires locaux issus de l'écosystème local pour favoriser son appropriation par les habitants.

Ferme urbaine d'entreprise

Au cœur du parc d'activité de Limonest, la ferme urbaine pédagogique d'entreprise s'inscrit au sein d'un ensemble de bureaux de 6 500 m² avec un bois classé dans un parc de 6 hectares. Conçue d'après un cahier des charges riche et complexe, la ferme propose des espaces collectifs pour le déjeuner à l'abri de grands arbres, des espaces de détente, une promenade initiative en lisière du bois classé, un belvédère ainsi qu'un potager de 2 300 m² exploité par un maraîcher, à la disposition des entreprises avec un programme d'accompagnement pédagogique.

En s'appuyant sur les volets pédagogiques, économiques et sociaux, la ferme urbaine est pensée en co-construction concertée dans toutes ses interactions et s'ancre dans le territoire qui l'entoure. Elle place l'entreprise comme actrice de la transition écologique et agit comme un moteur de bien-être au travail, au cœur de la démarche RSE. Elle crée ainsi de la valeur pour toutes les parties prenantes : son promoteur devient un acteur positif de l'environnement tout en introduisant la valeur verte dans l'espace qu'il commercialise.

Les entreprises occupantes œuvrent pour le bien-être de leurs salariés et de la planète tout en augmentant leur productivité. Les collaborateurs bénéficient d'un cadre de travail attractif qui rejoint leur quête de sens et sa compatibilité avec leurs aspirations professionnelles dans une nouvelle façon d'habiter le monde et de se nourrir.

Mené par Le Grand Romanesco en collaboration avec Diagonale Concept pour le promoteur Arioste, ce projet ambitieux est une grande première en Auvergne Rhone-Alpes.

Les liens ville-campagne réinterrogés à travers les nouvelles préoccupations alimentaires urbaines.



Aug 30, 2019

Par Claire Delfosse, Professeure à l'Université Lyon 2



Photo : Claire Delfosse

Claire Delfosse, Professeure à l'Université Lumière Lyon 2 et directrice du Laboratoire d'études rurales, propose dans ce texte une lecture alternative par rapport aux théories qui considèrent que le modèle de l'urbain généralisé est désormais le seul pertinent pour décrire les territoires français. Elle cherche à montrer comment le maintien de la distinction conceptuelle entre ville et campagne, peut permettre d'analyser efficacement des logiques d'interdépendance et d'hybridation entre les espaces qui se développent actuellement en lien avec les enjeux liés à l'alimentation.

Depuis les années 2000, la question alimentaire redevient un enjeu sociétal et politique fort. Dans les grandes villes françaises, notamment, l'alimentation inspire des mouvements de consommateurs et politiques publiques. Il est question, entre autres, de la provenance et de la qualité des produits, de la proximité ou de l'éloignement de la ressource alimentaire et du degré d'autonomie des territoires urbains. L'alimentation des villes questionne, à nouveaux frais, les liens, avoués ou non, avec les campagnes proches ou plus éloignées. Tel est le contexte du nouveau « pacte » qui engage grandes villes françaises et campagnes nourricières.

Des liens anciens oubliés entre villes et campagnes nourricières.

Au XIXe siècle, les villes françaises avaient toutes des bassins maraîchers et laitiers, qui leur permettaient d'être approvisionnées en produits frais, et ce, avant le développement des chemins de fer et des nouveaux modes de conservation des denrées. L'approvisionnement alimentaire des villes

passait, en priorité, par des marchés de plein vent. Ces marchés tissaient des liens entre les paysans des communes rurales proches et les habitants des villes.

À partir des années 1960–1970, les relations entre l'agriculture locale et les villes proches ont souvent été distendues, voire perdues. Le développement des grandes surfaces provoqua un déclin de l'activité des marchés, qui se maintinrent, néanmoins, comme une particularité régionale dans certaines villes, telles Paris et Lyon.

Or, depuis une dizaine d'années, les marchés alimentaires se développent à nouveau dans les villes et sont souvent considérés comme des lieux où il est possible d'acheter des marchandises de « qualité », dont on connaît la provenance, surtout s'ils sont vendus directement par des producteurs. La référence au local devient une façon de se rassurer sur la qualité des produits.

Cette tendance a conduit à la revalorisation de l'agriculture périurbaine dans sa fonction productive. Les villes mettent en œuvre des politiques de préservation des terres cultivées à l'intérieur de leurs intercommunalités, et favorisent l'installation d'agriculteurs, dont les produits sont écoulés en circuits courts en ville.

Le « pacte » entre villes et campagnes nourricières comporte, par ailleurs, un volet gastronomique qui revêt des enjeux importants. Sur le plan des relations avec l'extérieur, il s'agit de faire parler de la ville, d'attirer des touristes internationaux. Le tourisme gastronomique s'inscrit dans une dynamique de réseaux mondialisés. La gastronomie participe clairement du rayonnement culturel des villes.

Il existe également des enjeux internes : le bien manger étant associé à la qualité de vie, la gastronomie est un facteur d'attractivité résidentielle et économique. Elle permet, enfin, d'affirmer le rayonnement de la ville sur les campagnes environnantes et sur une aire d'influence régionale.

Des formes d'hybridation

L'attention croissante portée à la qualité alimentaire, par les habitants des villes, les amène à se préoccuper de l'agriculture, voire à pratiquer celle-ci au sein même du tissu urbain. L'intérêt pour l'alimentation se traduit, aussi, dans un intense mouvement associatif et d'économie sociale et solidaire, dont les réseaux transcendent souvent l'urbain et le rural et créent ainsi des formes d'hybridation.

Introduits, dans un premier temps, en France, pour maintenir des espaces verts dans les villes et créer du lien social dans certains quartiers, les jardins partagés deviennent désormais nourriciers. Les associations et collectivités territoriales tendent à encourager ces jardins et à en créer de nouveaux. Les campagnes accueillent, elles aussi, des jardins collectifs, inspirés par les initiatives urbaines, en lien avec l'arrivée de néoruraux.

Dans le même temps, l'agriculture n'est plus l'apanage des espaces ruraux : on parle, désormais en France, d'agriculture urbaine. On a pu l'entendre, pour l'agriculture pratiquée dans les espaces périurbains, favorisée depuis quelques années, comme nous l'avons vu, pour sa fonction nourricière. Mais plus récemment encore, cette pratique concerne, désormais, les espaces urbains mêmes, sous différentes formes : sur les sites délaissés, sur les toits, dans les sous-sols (redécouverte de la culture des champignons de Paris ; installation d'exploitations agricoles dans les anciens garages en sous-sol...) ; fermes circulaires ; projets d'immeubles agricoles ; projets associatifs, comme la ferme pédagogique de la Croix Rousse ; production de miel en ville.

Dans ce cadre, les réseaux entre urbain et rural, autour de l'alimentation, ne cessent de se développer, notamment par le biais des enjeux de biodiversité domestique : des associations, comme *Semences paysannes*, visent à collecter des variétés anciennes, chez des jardiniers amateurs, afin de les réutiliser parfois pour le maraîchage. Ces réseaux organisent aussi des trocs de semences et de graines entre urbains et ruraux. On peut citer également les vergers conservatoires et de maraude, initiés dans les espaces ruraux, mais qui se développent en ville, par le biais de différents réseaux et associations.

L'alimentation solidaire est également l'objet de réseaux qui, depuis l'urbain, investissent progressivement les espaces ruraux. Il est, ainsi, possible de prendre l'exemple du *Groupement Régional Alimentaire de Proximité*, coopérative créée à Lyon, qui a désormais pour ambition de

développer, sous forme de SCOP en milieu rural, un lieu d'accueil pour des séminaires d'entreprises et des formations avec de la restauration ouverte au public (en s'approvisionnant en produits issus de circuits courts de l'agriculture paysanne et bio), et des activités autour de l'événementiel et l'animation locale.

Enfin, des liens urbain/rural se tissent autour du foncier. Des associations/fondations, comme *Terres de Liens*, mobilisent des capitaux de consommateurs (souvent ruraux) pour acheter des terrains agricoles et installer de nouveaux cultivateurs dans les espaces périurbains, mais aussi dans des campagnes plus éloignées.

Ces formes d'hybridations illustrent, non seulement la diffusion des préoccupations autour de la qualité alimentaire, et les divers enjeux sociétaux et économiques que revêt celle-ci, mais aussi les mobilités entre ville et campagne.

Des politiques françaises qui favorisent ces liens

L'alimentation devient, aujourd'hui, une véritable préoccupation politique et suscite des stratégies territoriales, dont certaines sont soutenues par des programmes de l'État et de l'Europe. Ces politiques renforcent les liens entre urbain et rural, autour de l'alimentation.

Les parcs naturels régionaux (PNR) ont, très vite, pour certains d'entre eux, travaillé sur l'alimentation, notamment par le biais de la valorisation des produits de terroir, destinés essentiellement à la consommation de citoyens proches et éloignés. Ils ont également créé des fêtes autour de ces produits, qui sont autant d'occasions de faire venir les citoyens dans les parcs.

Plus récemment, des programmes ont, par exemple, été menés entre les PNR, les chambres d'agriculture et les agglomérations adhérentes de *Terres en villes*, une association qui vise à promouvoir les cultures périurbaines, en lien avec les intercommunalités. Ainsi, le parc de Brière a contribué à la valorisation de la viande produite sur son territoire, en faveur des consommateurs de la métropole de Nantes-Saint-Nazaire.

Depuis la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, le ministère en charge de l'agriculture a mis en place une procédure dénommée « Projet alimentaire territorial » définie comme : « Un ensemble d'initiatives territoriales coordonnées dans une stratégie globale à l'échelle du territoire ». Un tel projet sert à travailler sur la reterritorialisation de l'alimentation, à rapprocher les différents acteurs de la chaîne alimentaire « du producteur au consommateur, en passant notamment par les transformateurs, les distributeurs ou encore les restaurateurs ». (source : Ministère de l'agriculture). Au départ, les PAT étaient surtout portés par les intercommunalités des métropoles. Aujourd'hui, ils tendent à se développer dans les agglomérations des villes moyennes et à se diffuser également en milieu rural.

Les PAT tendent, de plus en plus, à associer urbain et rural. En effet, les intercommunalités exclusivement rurales ne peuvent penser leur politique alimentaire, sans les liens avec les villes proches où se trouvent les grandes zones commerciales en demande de produits locaux. Des métropoles ont également initié des collaborations avec les territoires ruraux voisins, dans le cadre de l'élaboration de leur stratégie alimentaire : le Grand Lyon en constitue un bon exemple. On pourrait citer, en outre, les projets de la métropole grenobloise avec les PNR voisins.

Les récentes réformes territoriales, la loi NOTRe de décentralisation notamment, favorisent ces liens entre urbain et rural du point de vue alimentaire. Il est encore trop tôt pour dresser un bilan, mais l'on peut imaginer que la création de vastes communautés d'agglomération, associant une ville moyenne et un grand nombre de communes rurales, va favoriser la territorialisation des politiques alimentaires à cette échelle.

Entre ville et campagnes nourricières, le « pacte » apparaît ainsi en cours de renouvellement. Il s'inscrit dans une authentique dynamique de développement de liens inédits entre ville et campagne, cette dernière étant encore rarement reconnue comme un acteur à part entière par la ville, qui préfère des notions indirectes telles que « local », « proximité », « identité » ou « durabilité ». En outre, les politiques alimentaires, dédiées aux habitants des campagnes, restent néanmoins encore trop souvent absentes.

Aménagement

Stratégique agriculture urbaine

Jardins collectifs, microfermes urbaines, fermes périurbaines maraîchères, fermes urbaines spécialisées... L'agriculture dite urbaine devient de plus en plus une composante de la fabrique de la ville durable. Elle couvre un champ très large de projets selon leur localisation, leurs fonctions, les systèmes techniques adoptés mais aussi selon leur fonctionnement – amateurs, professionnels ou mixtes. Ces projets naissent dans les interstices de la ville, dans des espaces que certains acteurs décident de conserver, de protéger ou de concevoir spécifiquement.

salon
des maires
et des collectivités locales
**numéro
spécial**



18 L'agriculture urbaine, pour quoi faire ?

20 Des projets partenariaux

21 Déterminer les sites de projets

22 Mettre en œuvre le projet

19 Entretien avec
Lisa Bertrand
Chargée de
développement
à Gennevilliers

© Anne-Cécile Dubois



Gennevilliers a choisi de favoriser les projets d'agriculture urbaine qui favorisent la participation citoyenne, comme les jardins familiaux.

© Thea Bui Huan

1 • L'agriculture urbaine, pour quoi faire ?

L'agriculture urbaine est une formidable opportunité pour rendre la ville plus accueillante et vivable. Elle favorise notamment le vivre ensemble, un paysage urbain plus vert, l'éducation à l'environnement et à l'alimentation, etc. Si elle peut avoir un rôle nourricier, il est couramment admis qu'elle ne peut pas, à elle seule, nourrir la ville. Selon les projets, certaines fonctions seront plus développées que d'autres. Par exemple, quand un jardin partagé favorisera les liens sociaux et la sensibilisation, une ferme urbaine spécialisée valorisera davantage les productions alimentaires. La collectivité doit donc définir en amont les fonctions attendues.

La définition d'une stratégie permet d'être cohérent avec d'autres actions (projet alimentaire territorial, plan climat, etc.). Ainsi, la ville de Montrouge (Hauts-de-Seine) a contractualisé avec un prestataire pour réaliser un diagnostic territorial, identifier les enjeux du territoire ainsi que les freins et leviers d'action. Cette démarche a permis de déployer différents modèles au sein de son territoire (agriculture urbaine professionnelle et non professionnelle) grâce à des sites pilotes, mais également de former ses services.

Une stratégie permet aussi de prévoir des zones de développement de l'agriculture urbaine et de faire le lien avec le PLU(i). Ces adaptations réglementaires sont un préalable à l'installation de serres en toitures par exemple, ou pour favoriser la viabilité économique de certains projets en privilégiant un zonage agricole,

évitant ainsi la flambée du foncier. La ville de Paris a, par exemple, modifié son PLU pour permettre l'installation de serres maraîchères sur ses toits, de même que la métropole nantaise où le PLU métropolitain adopté en 2019 crée des dispositions spécifiques pour favoriser l'agriculture urbaine en zone U. Il identifie par ailleurs certaines zones de développement de l'agriculture périurbaine en zone Ad (zone agricole durable) sur Nantes.

Définir cette stratégie nécessite un portage politique fort et un partenariat large. L'échange avec les partenaires locaux (DDT, CAUE, chambre d'agriculture, agence de l'eau, lycée agricole, instituts techniques, associations) aboutit à la mise en commun des objectifs et expertises et permet d'identifier des pistes de financement. Elle participe également à l'implication des habitants.

La transversalité de l'agriculture urbaine nécessite aussi un travail collectif entre les élus et techniciens (éducation, alimentation, politiques sociales, développement économique, démocratie participative, planification, foncier, etc.). À Montrouge, le pôle démocratie participative et le service espaces verts ont travaillé conjointement pour développer les jardins partagés de la ville, l'un pour la création d'associations, l'autre pour l'installation des jardins, tandis que les conseils de quartier ont permis l'identification de foncier disponible pour les jardins, et parfois les futurs présidents d'association de jardins partagés. . . .

Entretien avec Lisa Bertrand

CHARGÉE DE DÉVELOPPEMENT À GENNEVILLIERS

Pendant trois ans, jusqu'en septembre 2019, Lisa Bertrand a été chargée du développement de l'agriculture urbaine à la ville de Gennevilliers, dans les Hauts-de-Seine, précurseur sur le sujet.

À quel service étiez-vous rattachée et quelles étaient vos missions ?

J'occupais un poste de chargée du développement de l'agriculture urbaine [le poste est en cours de renouvellement, NDLR] rattaché directement au directeur de l'environnement. Le travail collaboratif avec les autres services de la collectivité se faisait non seulement au sein de notre direction avec les services espaces verts et propreté, mais aussi externes : les antennes de quartier, le CCAS, etc.

Quelles sont les compétences nécessaires pour développer l'agriculture urbaine ?

Le montage et le suivi des projets d'agriculture urbaine demandent des compétences très diversifiées, puisqu'il faut autant pouvoir gérer l'expertise technique du projet que son animation et sa gouvernance. En amont du projet, il faut d'abord être capable de prendre en compte les contraintes des sites (qualité et pollution éventuelle du sol, accès à l'eau, exposition...) pour proposer un projet adapté et avoir une estimation au plus juste du coût des travaux. Puis il s'agit de suivre le chantier et trouver des solutions lorsqu'il y a des imprévus ou des dysfonctionnements techniques. Mais l'essentiel du travail consiste à fédérer et animer le projet en encourageant les participations de tous les acteurs de la ville : habitants et habitantes du quartier, mais aussi scolaires, entreprises, associations locales, centres sociaux... Mener des projets d'agriculture urbaine requiert une présence forte sur le terrain et un accompagnement au long cours. C'est pourquoi de plus en plus de collectivités font le choix d'avoir une personne missionnée sur plusieurs mois ou années pour le suivi des projets d'agriculture urbaine pour s'assurer de la pérennité de ces espaces.

Avec quels types d'acteurs avez-vous travaillé ?

La ville de Gennevilliers a fait le choix de s'orienter vers des projets d'agriculture urbaine qui favorisent la participation citoyenne : jardins partagés, microferme solidaire, potagers dans les écoles... Dans ce cas, l'essentiel des porteurs de projets, ce sont des habitants et habitantes qui souhaitent s'investir dans la vie de leur quartier : d'abord constitués en collectifs informels, le processus d'accompagnement des projets permet la constitution d'une association. La contractualisation consiste ensuite à signer une convention de mise à

disposition du terrain entre la collectivité et l'association, assortie d'objectifs. C'est le format le plus simple à mettre en œuvre et qui se prête bien à ce type de projet. Lorsque l'on travaille avec des bailleurs sociaux sur leur patrimoine, par exemple dans le cas d'un jardin participatif en pied d'immeuble, on peut rédiger et signer une convention tripartite qui lie la collectivité, le bailleur et l'association.

Comment identifiez-vous les sites ?

Pour identifier des sites compatibles avec des projets d'agriculture urbaine, la ville de Gennevilliers a d'abord choisi de recenser les espaces inutilisés au sein de son patrimoine : les quelques friches encore disponibles sur le territoire ont permis l'émergence de jardins partagés, pédagogiques ou ont servi à nos brebis dans le cadre de notre démarche d'écopâturage. En parallèle, les bailleurs sociaux ont contribué à mettre à disposition certains terrains. Enfin, quelques opportunités se sont présentées dans des endroits plus improbables : sur le toit du théâtre de Gennevilliers (T2G), par exemple, où nous avons pu aménager un bel espace de petit maraîchage grâce au partenariat entre l'institution culturelle et la ville. Dans ce cas-là, c'est le directeur du théâtre qui nous a signalé l'existence de ces grandes toitures-terrasses et qui a sollicité la mairie pour imaginer un projet d'agriculture urbaine : l'initiative peut aussi parfois impliquer des partenaires extérieurs.

Propos recueillis par Cyril Pouvesle

**“ Un référent
agriculture urbaine
en interne, une
des clés du succès ”**





Avec l'agriculture urbaine, des paysans urbains apparaissent.

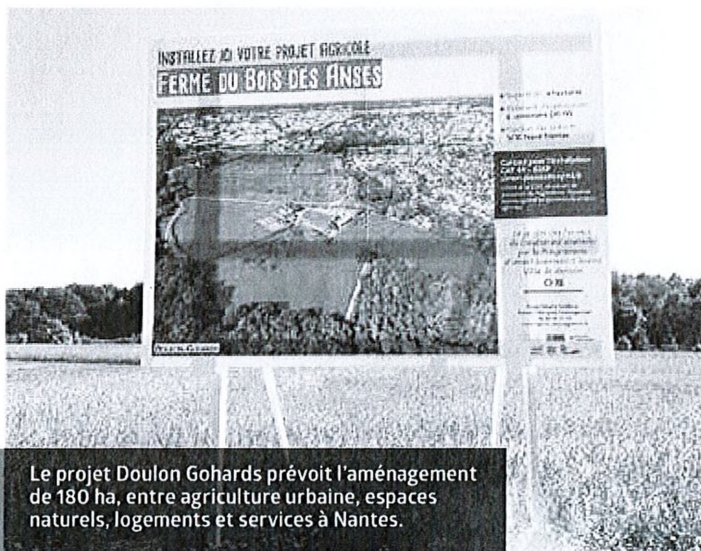
© Anne Cecile Danneel

... 2 • Des projets partenariaux

Acteurs de la profession agricole, du foncier (Safer, EPF), de l'aménagement et de la construction, structures spécialisées en agriculture urbaine (associations de jardins collectifs ou de projet de paysagisme comestible), de l'enseignement et de la recherche, du compostage en ville, de la sensibilisation à l'environnement, de l'animal en ville (ruches, écopâturage, poulaillers...), de l'alimentation (légumerie, restauration scolaire), l'ESS (économie sociale et solidaire) ou encore l'éducation... que ce soit

pour développer des projets à vocation économique ou associative, l'identification des partenaires et la constitution de réseaux sont déterminantes. Au-delà de la structure de pilotage, les partenaires peuvent diffuser l'information (têtes de réseaux), monter un projet (porteurs de projet), transformer et écouler une production (débouchés), financer ou fournir du matériel.

Comment trouver le porteur de projet ? Initiatives citoyennes, portage en interne à la collectivité (régie agricole), gré à gré, prestation de service, recherche de candidat (via un appel à manifestation d'intérêt, un appel à candidatures, un appel à projets) dans le cadre d'une mise à disposition du foncier, plusieurs possibilités existent. Si la collectivité est propriétaire du site, elle peut s'appuyer sur sa structure de pilotage et ses partenaires pour l'aider à bâtir son cahier des charges, à rechercher et à sélectionner les candidats notamment dans le cas de projet professionnel. Sur le projet de l'Agrocœur urbain de Montévrain (19 ha de maraîchage urbain), l'EPA-Marne la Vallée, aménageur de l'écoquartier et propriétaire des terrains a privilégié la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner les exploitants. Sur le projet de réactivation des cinq fermes de Doulon-Gohards à Nantes, les futurs exploitants sont accompagnés dans leur projet par la coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP) qui accompagne Nantes Métropole Aménagement. « La CIAP les accompagne aussi dans leur démarche d'installation et pendant les premières années. L'idée est de créer une synergie entre ces cinq fermes, en mutualisant le matériel et les espaces de stockage par exemple », explique Simon Plessis, chargé de mission à la CIAP.



Le projet Doulon Gohards prévoit l'aménagement de 180 ha, entre agriculture urbaine, espaces naturels, logements et services à Nantes.

3 • Déterminer les sites de projets

Dans des contextes urbains, le foncier est une ressource clé. La diversité des systèmes techniques et des projets permet de valoriser une grande variété de foncier. Les types de surfaces disponibles (sols sains, sols pollués, toitures, surface bétonnée), leur surface, leur pérennité, l'accès à l'eau, l'orientation, l'accessibilité, etc., sont autant de facteurs qui vont jouer sur le projet. La surface disponible est notamment primordiale s'il s'agit de développer une activité professionnelle. Deux options s'offrent à la collectivité pour identifier des sites mobilisables pour des projets d'agriculture urbaine. D'une part, l'option quantitative, revenant à identifier l'ensemble des surfaces potentiellement mobilisables. Des critères sont à définir (surface, encombrement, ensoleillement). Cette identification peut être faite par la collectivité elle-même ou un prestataire par l'utilisation de données SIG ou satellitaires. Parfois, des études locales existent – comme à Paris qui a exploité une étude de l'atelier parisien d'urbanisme (Apur) recensant les toitures potentiellement végétalisables. Mais ces méthodes sont souvent longues et butent sur l'accès aux données, des outils coûteux ainsi que le manque d'exhaustivité (parkings et petites surfaces au sol sont souvent exclus). D'autre part, l'option qualitative, pour laquelle il peut s'agir de mobiliser en priorité le foncier maîtrisé tel que les toitures ou cours de bâtiments publics, friches et espaces verts. Bailleurs sociaux, promoteurs, entreprises, hôpitaux... les propriétaires privés peuvent également être incités à mettre à disposition leur foncier.

Une analyse technico-agronomique est nécessaire pour aller plus loin dans l'identification des sites pouvant accueillir des projets d'agriculture urbaine et évaluer le potentiel du site et les types de projets pouvant s'y déployer. Les premières données à prendre en compte concernent les aspects techniques (surface exploitable, ensoleillement, pleine terre ou revêtement, portance et étanchéité dans le cas de projet sur toiture), les accès aux fluides (eau, électricité) et agronomique.

La durée de mise à disposition d'un terrain définit le caractère temporaire ou non du futur projet, et joue sur son modèle économique. Enfin, des données liées aux conditions d'accueil d'un public extérieur influencent

Refuge caractérise les risques sanitaires liés aux sols

Les sols urbains peuvent présenter des teneurs en polluants non négligeables. Le programme de recherche-action Refuge vise à apporter des réponses à cette problématique en proposant une méthodologie co-construite entre les acteurs de la recherche et du terrain pour caractériser et gérer les risques sanitaires liés à la présence de polluants, et notamment d'éléments-traces métalliques (ETM). La méthodologie est basée sur trois piliers :

- l'évaluation des risques : la première étape est la caractérisation des sols en amont de l'installation d'un projet d'agriculture urbaine. Elle est structurée en quatre phases : étude historique des usages et de l'environnement du site ; investigation du sol et analyse ; interprétation des résultats permettant d'établir la nécessité d'enclencher une évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) liés à la présence de pollutions ; évaluation des risques sanitaires pour définir le niveau de risque et préconisations spécifiques au site ;
- la gestion des risques et le transfert d'expertise : la seconde étape consiste en la mise en place d'un plan de maîtrise sanitaire (PMS) afin de détecter et gérer les risques à chaque étape de production « de la fourche à la fourchette ». Les recommandations concernent les pratiques d'hygiène (parcelle, locaux, personnel, visiteurs, qualité de l'eau, intrants au champ, déchets...) et les pratiques agricoles (choix des cultures, couverture du sol, eau, récolte, stockage) et de consommations ;
- l'accompagnement des porteurs de projets tout au long de la démarche.

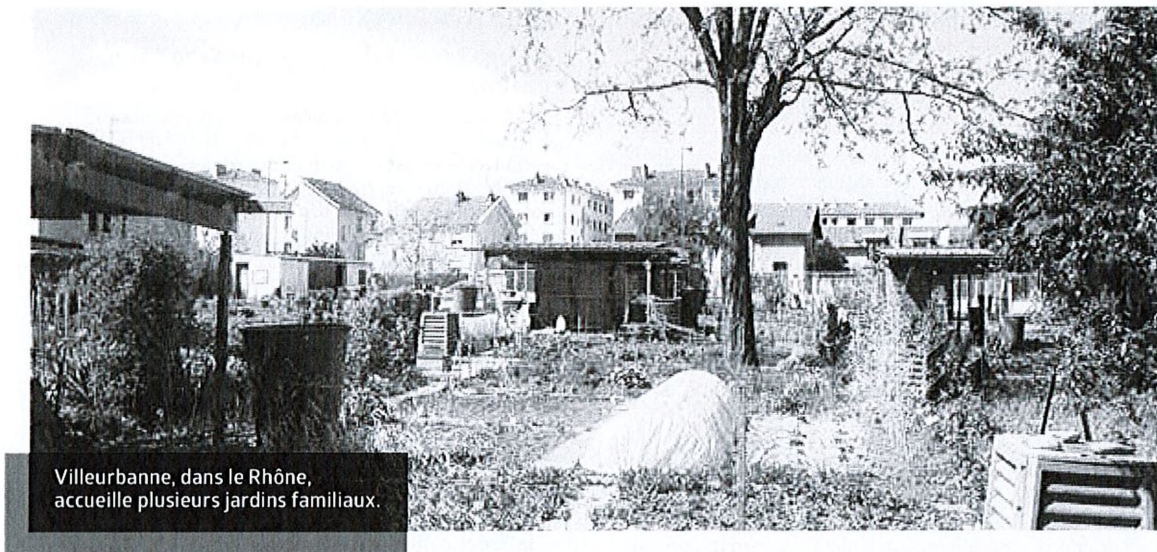
par Anne Barbillion et Nastaran Moucheri INRA/AgroParisTech

sa forme et donc ses fonctions. Il s'agit de trouver un juste équilibre entre foncier, potentiel agronomique et dynamiques environnantes. Si quantifier les surfaces potentiellement aptes à accueillir des projets agricoles est une première donnée, l'expérience montre que le dynamisme territorial autour de l'agriculture urbaine est une composante cruciale dans le développement de projets et leur intégration au territoire. . . .



À Paris, la Recyclerie s'est installée dans une ancienne gare de la petite ceinture dans le XVIII^e arrondissement et a introduit près de 1 000 m² de nature dont un des potagers collectif et pédagogique, des ruches, un poulailler et du compostage.

4 • Mettre en œuvre le projet



Villeurbanne, dans le Rhône, accueille plusieurs jardins familiaux.

- • • Pour les projets d'initiatives citoyennes, la collectivité pourra mettre à disposition le foncier et accompagner le projet dans les travaux ou dans la recherche de subvention par exemple. Pour les projets d'agriculture urbaine professionnelle, les enjeux d'animation, de production et de techniques agricoles, de statut des exploitations, de qualité sanitaire des productions, de rentabilité économique vont nécessiter des connaissances qui dépassent bien souvent les compétences des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre (urbanistes, architectes, paysagistes, bureaux d'études). Pour la collectivité, le suivi et l'accompagnement des projets (notamment professionnels) pourra nécessiter une ingénierie spécifique. Le guide « L'agriculture urbaine dans les EcoQuartiers » publié par le Cerema et co-écrit avec le Bureau d'expertise en agricultures urbaines (Exp'AU), met notamment en évidence la manière dont ces projets s'inscrivent dans des projets d'aménagement urbain. La maîtrise d'ouvrage peut notamment veiller en amont à la viabilité économique. Par exemple, sur l'Agrocœur urbain de Montévrain, l'EPA Marne la Vallée a testé le modèle économique en tenant compte de l'offre de proximité existante et des besoins locaux dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres. Elle peut également accompagner la conception du projet. Entre accessibilité au public, ouverture paysagère et lieu de production, les enjeux peuvent parfois être « en tension ». Les phases de maîtrise d'œuvre vont alors permettre de traduire concrètement dans l'espace les besoins ou objectifs de chacun.



Pour en savoir plus

- Sur le programme Refuge : bit.ly/2p7YVg3 et bit.ly/2W6dxsn
- « L'agriculture urbaine dans les EcoQuartiers », édité par le Cerema et Exp'AU, mars 2019 : bit.ly/2P952vn
- La charte de l'Afaup : www.afaup.org/notre-charte
- La boîte à outils des Parisculteurs : bit.ly/2MH1gHX
- « L'agriculture urbaine, une agriculture juridiquement comme les autres ? », par Benoît Grimonprez, Revue de droit rural n° 475.
- L'agriculture urbaine en vidéo par le Cerema : bit.ly/2NpLcJR

Dans le cas de Doulon-Gohards à Nantes, l'accompagnement public du projet a permis de mobiliser une ingénierie et un partenariat spécifiques. Le dialogue avec la maîtrise d'œuvre urbaine et les différents maîtres d'œuvre (paysagiste ou maître d'œuvre pour la réhabilitation des fermes) est facilité par un consultant en agriculture urbaine, Julien Blouin, pour qui « il y a un vrai besoin de traducteurs entre le monde de l'agriculture et le monde de l'urbanisme ». Enfin, la maîtrise d'ouvrage urbaine peut avoir un rôle dans le financement des infrastructures et la mobilisation de subventions. Certains projets ont notamment bénéficié des subventions du Programme d'investissement d'avenir ville de demain. L'Association française d'agriculture urbaine professionnelle (Afaup) propose une charte en onze points à destination des donneurs d'ordre (collectivités notamment) et met particulièrement en avant cet équilibre entre intérêt public et fonctionnement du projet.

De la convention précaire d'occupation au bail environnemental, il existe différentes possibilités pour contractualiser entre le futur usager et le propriétaire. Il s'agit de garantir la viabilité du projet tout en veillant à sa réversibilité en cas d'échec. Dans le cadre de l'Agrocœur urbain de Montévrain, le propriétaire contractualise sur la base d'un bail rural de dix-huit ans avec les futurs exploitants. Dans les projets plus petits ou les projets de jardins, les conventions d'occupation précaire ou conventions d'occupation temporaire du domaine public sont le plus souvent utilisées. Ces conventions sont toutefois peu protectrices pour l'exploitant ce qui, en cas d'activité professionnelle, peut fragiliser le projet (et freiner les investissements par exemple). Une fois le projet en place, la collectivité doit l'accompagner et l'animer. Lien avec les écoles, fêtes de quartier, site de compostage : le site peut être un lieu du vivre ensemble. Ce type de lien peut permettre d'aboutir à un projet gagnant-gagnant car la collectivité peut de ce fait financer certaines actions qui consolident le modèle économique du projet. | **Par Cyril Pouvesle (Cerema), Mélanie Collé (Exp'AU/AgroParisTech Innovation), Giulia Giacchè (Exp'AU/AgroParisTech Innovation), Christine Aubry (UMR SAD-APT, INRA/Agro ParisTech - université Paris-Saclay)**

prospective

Elsa Dicharry

URBANISME // La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 interroge sur la densité urbaine, le partage de l'espace, la place de la nature. La révolution du télétravail induite par le confinement pourrait aussi favoriser l'activité hors des grandes métropoles.

Comment le coronavirus va changer le visage des grandes villes

La crise sanitaire que nous traversons actuellement va-t-elle bousculer notre conception de l'urbanisme, mettre à mal l'ultradomination de nos grandes métropoles et nous amener à repenser la ville ? L'expérience inédite du confinement prolongé que sont en train de vivre les Français laissera en tout cas des traces, estiment plusieurs experts. Elle a remis en avant l'importance du cadre de vie et de l'espace dont chacun dispose dans son foyer. « *La vague de départs des Franciliens [pour vivre leur confinement en province, NDLR] en est une parfaite illustration* », estime François Rieussec, le président de l'Union nationale des aménageurs (Unam). Il ajoute que cette crise a « fait resurgir la question de notre relation à la nature. Nous avons besoin de la présence de verdure, d'arbres, c'est presque une question de biologie humaine ! » estime-t-il.

La pandémie due au coronavirus interroge encore sur la densité urbaine, puisque « *clairement, l'hyperdensité est un vecteur de contamination* », poursuit le président de l'Unam. « *C'est une maladie des grandes villes, des zones urbaines* », faisait d'ailleurs récemment remarquer Jean-François Delfraissy, le président du conseil scientifique Covid-19. « *La réponse la plus simple consiste à dire que c'est dans les grandes villes qu'il y a le plus de monde et donc le plus de contacts. [...] Mais il y a peut-être autre chose* », nuancait-il cependant.

Villes et coronavirus

- En 2018, 55 % de la population mondiale résidait dans des villes, soit 4,2 milliards de personnes, selon l'ONU. En 2050, le pourcentage devrait atteindre 68 %.
- En France, selon l'Insee, plus de 5 millions de personnes (soit 8 % de la population) vivent dans un logement suroccupé (nombre de pièces insuffisant, eu égard à la composition du foyer).
- À elle seule, la ville de New York compte plus de 17.000 décès liés au coronavirus – presque autant que le Royaume-Uni, cinquième pays le plus touché, et trois fois plus que l'Allemagne.
- Selon une étude du site américain Indeed, au 14 avril, le taux de mortalité due au Covid-19 aux États-Unis était de 19,9 pour 100.000 habitants à New York, de 11 pour 100.000 dans les grandes métropoles (hors NY), de 2,7 dans les petites villes et de 1,8 dans les zones rurales.
- En France, la région Ile-de-France a totalisé 5.500 décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie, dont 1.310 décès à Paris et 752 en Seine-Saint-Denis, soit 40 % des 13.547 décès à l'hôpital (Santé publique France).
- En Chine, selon les derniers chiffres officiels, la ville de Wuhan a dénombré 3.869 morts, soit 80 % des morts du pays.



Le besoin de nature en ville risque de s'intensifier. Les toits pourraient être davantage investis pour apporter de la verdure. Les fermes urbaines pourraient se développer. Photo iStock

« Urbanisme compact maîtrisé »

« *Le débat sur la densité, qui avait déjà surgi avant les élections municipales, certains habitants des grandes métropoles dénonçant la bétonisation dans leur commune, se renforce avec la crise sanitaire* », estime également Jean-Claude Driant, professeur à l'École d'urbanisme de Paris. À rebours du discours montant, ces dernières années, d'une nécessité de densifier les villes pour répondre à la crise du logement et lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. « Ce dogme est en train de se retourner. On prend conscience que la ville dense n'est pas forcément souhaitable pour tout le monde », poursuit-il. « Cela ne signifie pas qu'il ne faut plus construire de logements, ou construire des maisons isolées, étalées dans la campagne. Il faut un urbanisme compact mieux maîtrisé, qui respecte la forme urbaine. Avec des espaces verts, des trottoirs confortables, sur lesquels on puisse passer avec une poussette, un fauteuil roulant ou un chariot de courses, des places agréablement aménagées. Et aussi des équipements – écoles, commerces, offre culturelle – qui fassent qu'on ait envie d'habiter là », poursuit-il. Il souligne cependant que « la ville existante ne va pas se transformer d'un coup de baguette magique. Les changements engagés seront très lents à mettre en place ».

« *Dans l'Histoire, d'autres crises sanitaires ont déjà conduit à modifier la forme urbaine, rappelle Yannick Hascoët, géographe et maître de conférences à l'université d'Avignon. Durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, la question de la désinfection est posée et se traduit par le pavage des rues, puis par la création de trottoirs. Au XIXe, des travaux comme ceux du baron Haussmann se font au nom du développement de l'hygiénisme,*

poursuit-il. *La crise du coronavirus n'entraînera sans doute pas de changements aussi radicaux, estime-t-il. Mais elle révèle les fragilités urbaines contemporaines.* »

Cette crise « va, bien sûr, entraîner des changements, mais ils concerneront davantage la façon dont nous utilisons les villes que leur conception », considère pour sa part Carlo Ratti, architecte et ingénieur, chercheur au MIT (Massachusetts Institute of Technology). Il note que « la dernière grande pandémie, la grippe espagnole de 1918, a été immédiatement suivie dans les années 1920, les Années folles, par le triomphe de la vie urbaine partout dans le monde. Les villes ont toujours montré qu'elles étaient assez résilientes ».

Selon Yannick Hascoët, cet épisode souligne également que « la ville dans laquelle nous évoluons est peut-être encore trop faite pour la voiture. Et que la place accordée aux modes de mobilité doux apparaît trop faible ». Certaines villes développent aujourd'hui des pistes cyclables éphémères, sur le principe de « l'urbanisme tactique ». Il s'agit aussi de répondre aux contraintes de distanciation sociale, complexes à mettre en œuvre dans les transports en commun.

Révolution du télétravail

Yannick Hascoët anticipe encore une « demande de nature très forte dans nos villes. Nous faisons en ce moment l'expérience de villes plus douces, plus respirables, plus calmes. Cela va travailler nos attentes », estime-t-il. Il pense notamment que cette crise, qui « nourrit des angoisses autour de la mondialisation de nos économies et de nos systèmes agricoles », pourrait donner un « nouveau souffle » à l'agriculture urbaine. Accentuant la tendance déjà à l'œuvre visant à rétablir des circuits courts dans l'approvisionnement alimentaire. Les toits des immeubles pourraient être investis. « Nous avons besoin dans les métropoles de construire des bâtiments qui soient résilients, bas carbone, offrent une bonne qualité de l'air, proposent des terrasses ou des jardins partagés... et soient financièrement accessibles », expose de son côté Alexandra François-Cuxac, la présidente de la Fédération des promoteurs immobiliers, qui plaide pour

des mécanismes incitatifs. Avec peut-être, dans les logements, de nouveaux espaces dédiés au télétravail.

Pour François Rieussec, la révolution du télétravail induite par l'épidémie du Covid-19 pourrait en outre contribuer à

développer l'idée qu'il n'est plus forcément indispensable de vivre dans une grande ville surpeuplée et à proximité immédiate de son entreprise pour parvenir à faire son travail. « Le télétravail imposé par le confinement a fait pleine ment prendre conscience que l'on pouvait profiter d'un cadre de vie agréable, tout en étant connecté et efficace », estime-t-il. « L'exode urbain » lié au confinement offre l'occasion aux citoyens « d'expérimenter d'autres manières de vivre », observe aussi Yannick Hascoët. Il pourrait « amplifier chez certains ménages des attentes déjà en germe ».

Inégalités sociales

Cependant, nombre d'emplois imposent une présence physique dans l'entreprise. Et le télétravail, lorsqu'il est possible, peut être socialement discriminant. « Il y a des inégalités sociales entre ceux qui peuvent télétravailler de manière confortable et ceux qui, par manque d'espace, n'en ont pas la possibilité », note Jean-Claude Driant. Ces dernières ne peuvent être ignorées.

Le président de l'Unam estime encore que la crise sanitaire pourrait pousser à « relocaliser la production industrielle dans des zones aujourd'hui délaissées ». « Il apparaît actuellement anormal que nous n'ayons pas en France suffisamment de production de gants, de masques, ou de tout ce qui est médical, par exemple », note-t-il. Il veut croire que les villes moyennes auront « une carte à jouer, puisqu'elles proposent des logements à des prix abordables et sont capables de répondre aux besoins de ces industries ». Cela reste encore très théorique. ■

« Dans l'Histoire, d'autres crises sanitaires ont déjà conduit à modifier la forme urbaine. »

YANNICK HASCOËT
Géographe et maître de conférences
à l'université d'Avignon

Des conteneurs pour désengorger les hôpitaux

Comment soulager des hôpitaux en cas de pic épidémique ? Plutôt que les tentes des hôpitaux militaires, l'agence d'architecture Carlo Ratti Associati, associée à Philips, a transformé des conteneurs de transport de marchandises en salles de soins intensifs d'urgence. Avantages : les conteneurs fonctionnent en pression négative, pour éviter toute propagation de virus, et peuvent être déplacés d'une ville à l'autre sans avoir à démonter le matériel médical. Le design du module, appelé « Cura » (« Connected Units for Respiratory Ailments »), est librement disponible en open source. Un premier prototype a été mis en service le 20 avril dans un hôpital de Milan. – **Benoît Georges**

AGRICULTURE// Les fermes urbaines poussent comme des champignons, notamment à Paris, qui inaugure le plus grand site d'Europe sur toit. Pour l'heure, l'intérêt de cultiver en ville est limité d'un point de vue économique. Sauf peut-être en « indoor »... ou à l'entrée des agglomérations.

L'avenir des fermes urbaines est-il en ville ?

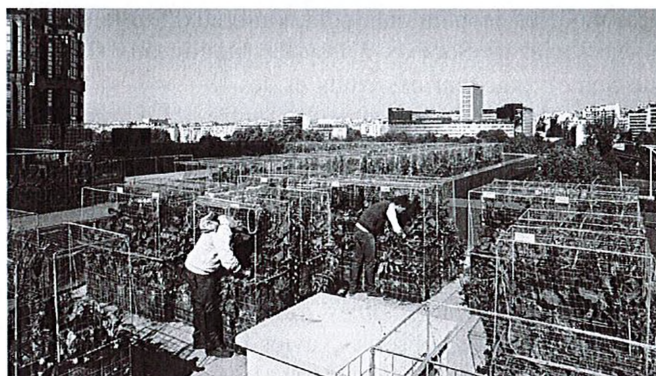
Les grilles de Paris Expo Porte de Versailles sont closes. En cette douce journée de mars. Ici, comme partout en France, la pandémie de Covid-19 met à l'arrêt l'activité économique. D'habitude, des milliers de personnes s'y ruent chaque jour pour visiter tel ou tel Salon, dont celui de l'agriculture, écourté cette année. Mais bientôt, quand le coronavirus ne sera plus qu'un lointain souvenir, ce sera le Salon de l'agriculture un peu tous les jours. Sur les toits du Parc des Expositions, à 20 mètres du sol, vient en effet de s'achever la première des trois tranches d'une ferme urbaine de 14.000 mètres carrés - la plus grande d'Europe sur toit. Ici ni vaches ni moutons ni cochons. Une vingtaine de maraîchers vont produire 320 tonnes de fruits et légumes. Des fraises, des salades, du cresson...

Une ferme à Paris ? C'est loin d'être la seule. On en trouve une trentaine dans la capitale, environ 400 en France. C'est peu, face aux quelque 448.000 exploitations agricoles en plein champ, mais assez pour faire naître un fantasme : celui de remplir, à terme, les assiettes des citadins grâce aux récoltes de la cité. « *Ce n'est même pas un sujet, coupe tout net Grégoire Bleu, le président d'UpCycle, une entreprise d'agriculture urbaine. Nous n'avons jamais prétendu viser cet objectif, et surtout, nous n'en aurons probablement jamais les moyens.* »

Cultiver en ville coûte cher. Bien plus cher qu'à la campagne, où une centaine d'euros du mètre carré suffisent pour faire pousser des tomates en hydroponie (hors sol), selon les calculs de Grégoire Bleu. Ces investissements sont trois fois plus élevés pour les mêmes tomates sur une friche urbaine, qu'il faudra probablement dépolluer. Et pour une production sur le toit d'un immeuble, c'est 10 fois plus. L'intérêt est lui aussi limité pour les pommes de terre et les céréales. Faute de surfaces disponibles en ville, les économies d'échelle sont compromises. Et les tracteurs, si utiles pour labourer et récolter, ne prennent pas encore l'ascenseur...

Ferme « indoor »

L'équation économique semble difficile à résoudre, même si l'agriculture en ville n'est pas non plus sans intérêt. « *Il peut être très pertinent de cultiver en ville tous ces aliments qui nécessitent un environnement contrôlé, en 'indoor'* », estime Christine Aubry, directrice de recherche agriculture urbaine à AgroParisTech. La lavande pour les cosmétiques ou les herbes aromatiques,



La ferme urbaine Peas & Love sur le toit d'un hôtel dans le quartier Grenelle de Paris. (Manuel Cohen/AFP)

comme le basilic et la coriandre, sont de ceux-là.

Dans le Rhône, la Ferme Urbaine Lyonnaise, développée par la start-up FUL avec l'Institut national des sciences appliquées (Insa), en a fait la démonstration. Dans cette ferme « en intérieur », les plants sont disposés sur des chariots à étage, alimentés en eau et en nutriments par un système de tuyaux et aspergés de lumière artificielle par un système d'éclairage LED, capable de reproduire le spectre lumineux du soleil. Et cela marche. Les rendements annuels y seraient 54 fois supérieurs par rapport à une culture en serre pour le basilic et jusqu'à 137 fois pour la coriandre.

D'autres aliments, comme le radis et les betteraves fourragères, ont eux aussi tout intérêt à pousser en ville, hors sol et sans jamais voir le soleil. À condition d'être récoltés à l'état de micropousses pour être vendus en sachet, afin d'être utilisés pour assaisonner un plat. Les champignons ont aussi un bel avenir en ville, mais en souterrain.

Les fermes sur les toits n'ont peut-être pas dit leur dernier mot. Des contre-exemples existent. Et ils ont trouvé une clientèle. Les Fermes Lufa, au Québec, livrent chaque semaine 10.000 paniers de légumes frais grâce à leurs serres chauffées posées sur des immeubles montréalais. D'autres fermes perchées, faute de pouvoir être rentables grâce à leur seule production, misent sur les services afin d'équilibrer les comptes.

Retour au Parc des Expositions de la porte de Versailles, à Paris. En plus de la vente des produits maraîchers aux distributeurs du coin et à des hôtels-restaurants partenaires situés au pied du parc, la ferme parisienne XXL proposera à la location 140 mini-jardins, sur lesquels les Parisiens

Les points à retenir

- On trouve une trentaine de fermes urbaines à Paris et environ 400 en France, pour quelque 448.000 exploitations agricoles en plein champ.

- Il coûte dix fois plus cher de faire pousser des tomates sur un toit en ville plutôt que dans une serre à la campagne.

- L'agriculture urbaine trouve un intérêt économique dans la production d'herbes aromatiques ou de plantes pouvant entrer dans la composition de cosmétiques.

- Les fermes sur les toits cherchent leur modèle économique, parfois à mi-chemin entre la vente et les prestations de service.

- L'agriculture aux portes des villes peut les rendre plus résilientes.

pourront cultiver leur potager contre monnaie sonnante et trébuchante. Une serre événementielle sera aussi mise en location pour les séminaires d'entreprise et des visites du site sont également au programme. « *Toutes ces prestations représenteront à terme 30 % de notre chiffre d'affaires* », prévoit Pascal Hardy, président de Nature Urbaine et promoteur du site.

Nombreux modèles économiques

Les modèles économiques sont nombreux. Sur le toit du siège social de Sodexo, à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), poussent des fruits et des légumes. C'est un prestataire qui l'entretient. Ici, pas d'ambition productive. Seulement une question d'image dans l'espoir de « *stimuler durablement l'implication et le bien-être des employés* », comme le dit le site Internet de l'entreprise. « *Les fermes urbaines tâtonnent, elles se cherchent*, observe Xavier Hollandts, professeur associé à Kedge Business School et spécialiste des questions

Le circuit court n'est pas seulement une lubie d'urbain aisé et écolo, ni même un simple gage de fraîcheur.

C'est aussi le moyen de rendre la ville plus résiliente aux chocs potentiels.

agricoles. *Leur essor montre néanmoins ce désir qu'ont les urbains de voir du vert et de revenir vers les circuits courts.* » Le circuit court, c'est-à-dire une production à proximité du consommateur, n'est pas seulement une lubie d'urbain aisé et écolo. Ni même un simple gage de fraîcheur. C'est aussi le moyen de rendre la ville plus résiliente aux chocs. L'actuelle pandémie de Covid-19 met justement l'accent sur la dépendance alimentaire des villes envers l'extérieur. Chez quel primeur trouver des framboises portugaises, si les frontières sont fermées et les transporteurs routiers exercent leur droit de retrait en raison des risques de contamination ?

« *Il faut recréer des ceintures maraîchères là où il reste de la place, c'est-à-dire en périphérie* », préconise Christine Aubry. C'est la certitude d'échapper aux ruptures des chaînes logistiques. C'est aussi l'assurance, pour le primeur, d'échapper aux ruptures d'approvisionnement. Et pour l'urbain de ne pas trouver porte close. ■

L'autre facette de l'agriculture en ville

L'agriculture urbaine n'est pas qu'une activité économique. Elle trouve aussi une dimension sociale. À Dinan, dans les Côtes-d'Armor, un mini-verger associatif vient de voir le jour au pied d'un lotissement HLM. Pas question de remplir les assiettes des résidents, seulement l'ambition de créer du lien entre les habitants et, surtout, de les reconnecter à la nature. « *Le lien à la terre est trop souvent coupé* », regrette l'entrepreneur agricole Grégoire Bleu, qui voit en l'agriculture urbaine une « *arme* » au service d'un combat nutritionnel. Planter des jardins au pied des quartiers prioritaires n'a rien de cosmétique. D'après une étude de l'Anses (2017), les habitudes de consommation alimentaires des Français sont un miroir des inégalités sociales.

Les personnes ayant suivi des études supérieures consomment plus de fruits et de légumes. Celles qui se sont arrêtées au primaire ou au collège privilégient la viande (hors volaille) et les pommes de terre. Une alimentation déséquilibrée entraîne bien souvent des problèmes de santé, pouvant, à terme, tuer prématurément. Selon une étude publiée dans la prestigieuse revue médicale « *The Lancet* », un décès sur cinq dans le monde est associé à une mauvaise alimentation. Les jardins associatifs et autres microfermes à vocation sociale prendraient ainsi toute leur part dans la lutte contre le diabète et les maladies cardiovasculaires. Et peut-être, un jour, feront-elles triompher la courgette face au paquet de chips.

Nantes crée un potager géant et solidaire

PUBLIÉ LE 19/08/2020 Par SOPHIE PALISSE



*Paysages Nourriciers, Agriculture urbaine. Nourrir les publics fragilisés par la COVID de manière durable. projet majeur pour le SEVE en 2020 : avec son savoir-faire de jardinier ou de "service ressource", en tant qu'agent d'un service public agile. Avec les bénévoles d'EmpowerNantes association. pépinière nord, Basses-landes
Stephan Menoret | Nantes Métropole*

La ville de Nantes, en partenariat avec des associations et le CCAS, se mobilise pour lutter contre la précarité alimentaire en plantant des légumes en ville et en les distribuant gratuitement aux familles dans le besoin.

CHIFFRES-CLÉS

- 250 jardiniers.
- 50 sites de culture dédiés.
- Surface totale : 2,5 hectares.
- 25 tonnes de légumes d'ici l'automne.
- Budget : entre 30 000 et 40 000 euros.

La crise du Covid-19 ayant accentué les besoins d'aides alimentaires, la ville de Nantes a décidé de réagir en mettant en place un potager solidaire. L'idée est née au moment de la période de confinement, au vu de l'augmentation des demandes d'aides alimentaires. Le service des espaces verts et de l'environnement (Seve) de Nantes métropole, en coordination avec l'équipe du centre communal d'action sociale (CCAS), a décidé de lancer le projet baptisé « Nantes, paysages nourriciers ». Le budget a été estimé entre 30 000 et 40 000 euros. « Il s'agissait de trouver une solution rapide et facile à mettre en œuvre pour aider les plus démunis », explique Franck Coutant, responsable événementiel au Seve de Nantes métropole.

Kit de plantation

Les dix équipes, composées chacune de vingt-cinq jardiniers, ont repéré des massifs déjà dotés d'un système d'arrosage où il était judicieux de faire des plantations. Ces espaces verts appartiennent à la ville (serres, pépinières, parcelles de jardins partagés, massifs et terrains engazonnés non occupés, etc.).

La ville a fait appel aux producteurs locaux qui avaient des excédents de plants. Une cinquantaine de sites dont deux pépinières (Pépinière Nantes Nord et Pépinière du Grand Blottereau), dans onze quartiers différents, a été identifiée pour une surface totale de 2,5 hectares. « Les agents du Seve de Nantes, répartis par équipes de secteurs d'environ 100 m² ont reçu un « kit de plantation » composé de divers plants de légumes, un mélange de compost/terreau, de la paille pour le paillage, des tuteurs en bambous, des totems signalétiques en cageots et un guide de plantation », détaille Franck Coutant. Les plantations ont été réalisées en juin par les jardiniers du Seve de la ville.

Distribution gratuite de légumes

Les habitants ainsi que les bénévoles des associations nantaises pourront participer aux récoltes, entre juillet et octobre. Les légumes cultivés sans pesticides seront distribués gracieusement aux familles répertoriées par le CCAS, l'objectif étant d'en produire environ 25 tonnes d'ici l'automne.

Les distributions, réalisées notamment par les partenaires locaux (La Banque alimen-

taire de Loire-Atlantique, le Secours populaire, Les Restos du cœur et les associations de quartier), avec la coordination du CCAS, concerneront potentiellement 1000 foyers, qui recevront chacun environ 25 kg de légumes (toutes variétés), au fur et à mesure des récoltes saisonnières.

Éducation à l'alimentation

En plus de la visée solidaire, ce concept représente une réelle éducation à l'alimentation. « Ces paysages nourriciers ont aussi

une vertu pédagogique auprès des habitants : suivre l'évolution des cultures, rappeler à quelle saison chaque légume se ramasse, les récolter de manière participative, les redécouvrir et apprendre à les cuisiner pour une alimentation saine, de qualité et locale », complète Franck Coutant.

Pour l'instant au stade de l'expérimentation, la ville de Nantes prévoit de réaliser un bilan en fin d'année quand les récoltes seront finies. Ainsi, il s'agira de faire le point sur la possible reconduction du projet.

LYON 8E Environnement

GrandLyon Habitat expérimente une zone dédiée à l'agriculture urbaine

Au cœur des résidences Eugène André et Paul Cazeneuve, est née un projet innovant et précurseur. Baptisé le 8^e Cèdre, il comporte notamment 600 m² de parcelles dédiés aux légumes bios. La première vente en circuit court dans une résidence privée à Lyon aura lieu ce lundi 24 août.

La réflexion sur le jardin 8^e Cèdre a été engagée voici deux ans, après une proposition de Place au Terreau⁽¹⁾ au bailleur social GrandLyon Habitat. L'objectif de ce projet, faire venir de nouveaux acteurs de l'économie sociale et solidaire sur le quartier des États-Unis, afin de créer de nouveaux usages et de développer le territoire à l'aide des partenaires tels que le centre social des États-Unis, le pôle Santé, l'Épicerie solidaire, la micro-ferme des États-Unis.

Les habitants sont impliqués de manière globale dans tout le projet de requalification des espaces extérieurs engagé par GrandLyon Habitat. Chantiers jeunes, chantiers éducatifs et ateliers participatifs (atelier de sensibilisation à l'environnement, atelier de création de jardinières au balcon, atelier de discussion sur la mise en œuvre d'un jardin permacole...) sont autant d'activités qui ont motivé les locataires.

Baptisé le 8^e Cèdre, cet espace d'agriculture urbaine au cœur du quartier propose des activités autour de l'agriculture respectueuse de l'environnement, des plantations alimentaires saines et dura-



Cet espace d'agriculture urbaine propose des activités autour de l'agriculture respectueuse de l'environnement, des plantations alimentaires saines et durables et de l'amélioration du cadre de vie. Photo Progrès/N. MICHOLIN

bles, et de l'amélioration du cadre de vie.

Avec l'aide d'un maraîcher urbain

Sur cette zone se côtoient notamment des parcelles pour une activité de micro-maraîchage urbain (les premières pousses sortent de terre), un jardin permacole (jardinage et ateliers qui visent à créer des écosystèmes) et des lombricomposteurs (bacs de digestion des déchets organiques).

Philippe Zerr, maraîcher urbain dans la Métropole de Lyon depuis 2016 pratique le maraîchage sur petites surfaces et le conseil en agriculture urbaine dans le but de

transformer des espaces urbains délaissés en jardins productifs. Il vient de s'installer sur des parcelles de 600 m², afin de cultiver des légumes bio (mesclun, aromatiques, radis, betteraves, carottes...).

La première vente directe de maraîcher est proposée ce lundi 24 août, entre 17 et 19 heures, elles sera composée de légumes frais tout juste cueillis, sans pesticides, locaux et de saison dans la grande cour des résidences Eugène André et Paul Cazeneuve. S'il ne s'agit pas d'un marché, cette vente en circuit court dans une résidence privée est uniquement réservée

aux habitants des deux résidences.

Une expérimentation qui va permettre à GrandLyon Habitat d'évaluer le modèle économique et l'intégration de l'agriculture en ville, avant d'envisager de le développer sur un autre quartier ou territoire de la Métropole de Lyon.

N. M.

⁽¹⁾ L'entreprise coopérative lyonnaise Place au Terreau, fondée en 2016, intervient dans la conception, l'aménagement et l'entretien de jardins potagers dans la Métropole de Lyon pour le compte d'entreprises, de particuliers ou d'associations.

1500

Le nombre d'habitants concernés par l'ensemble immobilier des résidences Eugène André et Paul Cazeneuve, soit 470 logements qui se répartissent du 89 au 95 rue Villon, du 290 au 304, avenue Berthelot et du 25 au 61, boulevard des États-Unis.

De nouveaux espaces extérieurs réaménagés depuis fin juillet

Les travaux de réaménagement des espaces extérieurs des deux résidences Eugène André et Paul Cazeneuve, formant un seul îlot au nord du boulevard des États-Unis, ont été réceptionnés jeudi 30 juillet.

Menée en co-conception avec les habitants, réunis lors de plusieurs ateliers, cette opération de transformation des espaces a notamment permis de privatiser le stationnement, en installant des portails et en configurant des poches de stationnement dédiées à un ou plusieurs bâtiments. Les espaces ont été requalifiés en délimitant l'espace public de l'espace privé, tout en offrant un cadre de vie de qualité qui permet de nouveaux usages tels que deux aires de jeux pour enfants, des agrès pour pratiquer la musculation en plein air, un citystade et une promenade plantée.

Une centaine d'arbres supplémentaires sera répartie sur l'ensemble du groupe (certaines plantations ne pourront avoir lieu qu'à l'automne 2020).

L'éclairage a également été revu et les accès du cen-



Les travaux de réaménagement des espaces extérieurs ont été réceptionnés jeudi 30 juillet.

Photo Progrès/Nadine MICHOLIN

tre commercial repensés. Le but étant d'apaiser la circulation des véhicules, de valoriser la circulation piétonne et de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'ensemble des commerces.

Promouvoir l'agriculture dans les PLU / PLUi



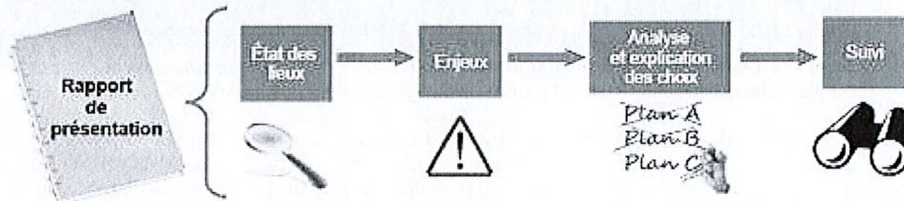
FICHE THÉMATIQUE :

Outre sa capacité à mettre en lien l'agriculture avec les autres enjeux territoriaux qu'il aborde (déplacements, habitat, paysage, autres activités économiques dont le tourisme, biodiversité, ressource en eau...), le plan local d'urbanisme (PLU, PLUi) propose plusieurs outils de diagnostic et d'action en faveur des activités agricoles et en particulier du foncier agricole -matière première de cette activité économique.

En particulier, au regard des différentes parties qui composent le PLU(i) (rapport de présentation, PADD, OAP, règlement...) :

- Le rapport de présentation,

qui est la partie du PLU(i) permettant d'expliquer comment le projet s'est construit et comment il va être suivi :



- analyse l'état initial de l'environnement (dont les espaces agricoles et forestiers...) ;
- s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques (agriculture...) et des besoins en matière de surfaces et de développement agricole, de développement forestier... ;
- analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de PLU(i) ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme ;
- analyse certaines possibilités d'optimiser le foncier urbanisé (capacités de mutation du bâti, de densification espaces bâtis, de mutualisation des capacités de stationnement...), ce qui facilite la réflexion sur les alternatives à la consommation des espaces agricoles et forestiers par le PLU(i) (voir sur ce point notre rubrique dédiée à la gestion économe de l'espace) ;
- explique les choix retenus pour le PLU(i) et expose la manière dont le PLU(i) prend en compte le souci de préservation et de la mise en valeur de l'environnement (dont les espaces agricoles, naturels et forestiers) ainsi que les effets et incidences prévisibles et attendus du PLU(i) sur l'environnement ;
- expose les dispositions qui favorisent la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers ;
- justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et lutte contre l'étalement urbain qu'il se fixe au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le SCoT et au regard des dynamiques économiques et démographiques...



Lorsque le PLU(i) soumis à évaluation environnementale, le rapport de présentation, en complément des éléments décrits ci-dessus :

- analyse les perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement (dont les espaces naturels, agricoles, forestiers...) en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du PLU(i) ;
- explique les choix retenus par le PLU(i) au regard des solutions de substitution raisonnables, notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement ;
- présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du PLU(i) sur l'environnement ;
- définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du PLU(i). Ces éléments doivent permettre notamment de suivre les effets du plan local d'urbanisme sur l'environnement afin

d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées.

- Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD),

qui exprime le projet de territoire donc les grandes orientations du PLU(i) :



- définit les orientations générales des politiques d'aménagement et de protection des espaces agricoles et forestiers ;
- fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;

- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP),

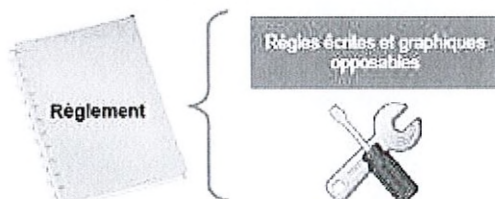
sont opposables aux autorisations d'urbanisme (obligation de compatibilité). Elles expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement.



Si la collectivité le souhaite, ces OAP peuvent par exemple définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement (espaces agricoles...), les paysages ou encore assurer le développement de la commune (autres éléments qui peuvent par exemple concerner la zone agricole).

- Le règlement (écrit et zonage)

est opposable aux autorisations d'urbanisme (obligation de respect).



Le règlement fixe, en cohérence avec le PADD, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols permettant d'atteindre les grands objectifs de l'urbanisme : équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la lutte contre l'étalement urbain, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières...

En particulier, le règlement :

- délimite les zones urbaines (zones U) ou à urbaniser (zones AU), ainsi que les zones naturelles et (zones N) ou agricoles (zones A) :
 - Peuvent être classés en zone agricole (A) les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles ;
 - Peuvent être classés en zone naturelle et forestière (N) les secteurs de la commune, équipés ou non, à en raison de l'existence d'une exploitation forestière (ou pour d'autres raisons définies par le code de l'urbanisme) ;
- et fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune de ces zones, donc y compris à l'intérieur des zones et naturelles (définies comme étant "à protéger" par le code de l'urbanisme)...
Par la délimitation de ces zones (en termes de surface, de localisation), par la façon dont il gère la transition entre les zones U et AU et les zones agricoles et forestières (zones A et N), et suivant ce qu'il autorise en zone A et N, le règlement du PLU(i) peut avoir un effet notable sur la fonctionnalité des exploitations agricoles, notamment suivant la façon dont il :
 - préserve les espaces agricoles et forestiers qu'il identifie comme étant "à enjeu", tout comme ceux considérés comme plus "ordinaires" ;
 - évite de morceler les terres relevant d'une même exploitation ;
 - évite d'augmenter la pression urbaine sur ces espaces agricoles et
 - évite de générer, dans l'espace naturel, agricoles et forestiers, des problématiques de conflits d'usage entre et agriculteurs (obligations de recul de certains bâtiments agricoles vis-à-vis des tiers, augmentation du trafic sur les chemins empruntés par les engins agricoles, etc)...



A travers le règlement, la collectivité qui porte le PLU(i) a la possibilité, si elle le souhaite :

- Pour préserver le foncier nécessaire aux activités agricoles et sylvicoles :
 - d'utiliser les possibilités d'optimisation du foncier urbanisé (capacités de mutation du bâti existant, de densification des espaces déjà bâtis, de mutualisation des capacités de stationnement...), plutôt que d'urbaniser des espaces agricoles et forestiers (voir sur ce point notre fiche dédiée à la gestion économe de l'espace dans les PLU / PLUi) ;
 - de localiser, en zone urbaine (zone U), les terrains cultivés à protéger et inconstructibles, à condition que ces terrains cultivés soient nécessaires au maintien des continuités écologiques ;
- Pour conforter les bâtiments liés à l'activité agricole (entre autres options) :
 - de prévoir des règles spécifiques aux constructions à destination d'exploitation agricole et forestière ;
 - d'autoriser, en zones A et N, les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les coopératives d'utilisation de matériel agricole agréées ;
 - d'autoriser sous certaines conditions, en zones A et N, les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, etc.

Textes de référence :

Principalement les articles [L. 101-2](#), [L. 151-4](#) à [L. 151-7](#), [L. 151-8](#) à [L. 151-9](#), [R. 151-1](#) à [R. 151-5](#), [R. 151-7](#), [R. 151-22](#), [R. 151-24](#) et [R. 151-39](#) du code de l'urbanisme.

NB : les liens ci-dessus vers le code de l'urbanisme sont permanents. Ils proposent donc une actualisation automatique des articles du code au fur et à mesure des évolutions législatives et réglementaires.

Dernières évolutions des textes :

Voir les dernières évolutions indiquées dans notre fiche de présentation générale des PLU / PLUi.

Date de mise à jour :

Cerema, Sarah Olei - 26/04/2019

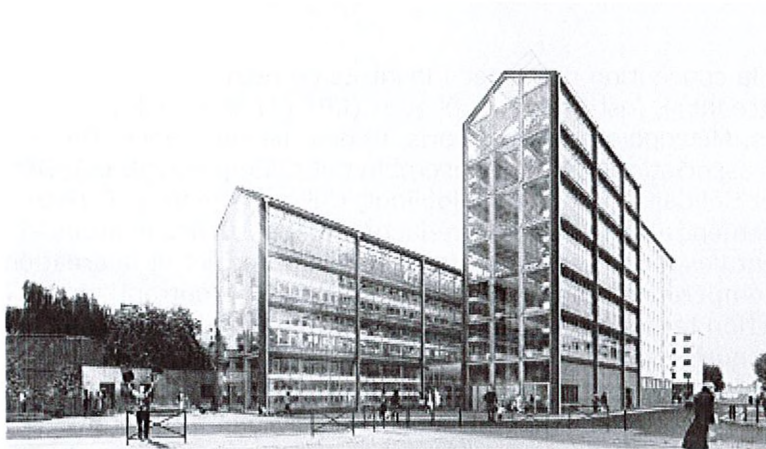
Source : <http://outil2amenagement.cerema.fr/promouvoir-l-agriculture-dans-les-plu-plui-r766.html>

AGRICULTURE URBAINE

Une cité maraîchère pousse à Romainville

Sophie Palisse | actus experts technique | Publié le 23/01/2020 | Mis à jour le 27/01/2020

Créer un service public qui réconcilie la ville avec la campagne. Tel est l'objectif que s'est donné la ville de Romainville en se lançant dans la construction d'une cité maraîchère en plein cœur du département de Seine-Saint-Denis.



La Cité maraîchère de Romainville proposera des produits d'alimentation de qualité et accessibles au plus grand nombre.

Maraîchage, jardinage, compostage¹, restauration, vente, ateliers pédagogiques, expérimentations et formations. La Cité maraîchère de Romainville en Seine-Saint-Denis réunira, d'ici cet été, dans un même lieu ces activités à destination des habitants.

Un projet axé sur le développement durable

C'est dans le cadre d'un programme de rénovation urbaine du quartier Marcel-Cachin lancé en 2011 et porté par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru²) que ce projet a été pensé.

Le chantier a débuté fin 2018. Deux bâtiments, un de 3 et l'autre de 6 étages, totalisant 1000 m² de surface cultivable sont prévus, constituant des serres verticales. « Il s'agit à la fois de produire des fruits et des légumes sans pesticides ni engrais chimique, sans chauffage ni lumière artificielle et de permettre aux habitants d'y avoir accès facilement et ceci, en pleine ville », commente Cyril Anthéaume, directeur de cabinet à la ville de Romainville. La livraison est prévue pour le printemps 2020 et l'ouverture au public cet été.

Les bâtiments seront écologiques puisqu'ils utiliseront entre autres des matériaux bio-sourcés pour l'isolation, une chaufferie bois pour les espaces ouverts au public, un composteur collectif et récupéreront les eaux de pluie pour l'arrosage. Les consommations énergétiques seront donc minimales.

¹ Compostage : Processus biologique de conversion et de valorisation des matières organiques en un produit stabilisé, le compost.

² Anru : Agence nationale pour la rénovation urbaine.

En plus de la production et la vente de produits maraîchers (12 tonnes de fruits et de légumes par an sont prévues, soit une production équivalente à la consommation annuelle de 200 familles), la Cité maraîchère de Romainville proposera aux habitants du quartier des animations et jardins pédagogiques, des formations, des espaces de rencontre et de partage et un lieu de restauration.

Une équipe pluridisciplinaire

Une consultation pour le marché public d'exploitation de la Cité maraîchère a été lancée en septembre 2019. Les offres reçues n'étant pas satisfaisantes, la municipalité a décidé de gérer la Cité maraîchère en régie publique. Il s'agira donc d'un véritable service public local à destination des habitants.

Des experts l'accompagnent dans la conception du projet : instituts de recherche (AgroParisTech, Inra³, Irstea⁴, Astredhor), institutions publiques (EPT Est Ensemble, Département de Seine-Saint-Denis, Métropole du Grand Paris, Région Île-de-France, DRIEE), établissements d'enseignement et associations (Afaup, Ensemble pour l'Emploi, Lab3S). Des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (Baluchon, Moulinot, Cultivons la Ville, Espaces, La Boîte À Champignons) ont également aidé la ville à la rédaction du cahier des charges et du modèle économique, notamment l'aspect insertion professionnelle du projet et la création d'un écosystème d'acteurs et de compétences complémentaires et locales. L'entreprise Eiffage a eu le marché de construction tandis que la Florentaise accompagne la ville dans les aspects techniques du modèle agronomique.

Quatre groupes de travail thématiques ont été créés pour mesurer, suivre et améliorer l'impact local du projet concernant l'emploi, l'éducation, les techniques agronomiques et la communication.

Pour ce qui est du financement, « les 5 millions d'euros budgétés sont composés à 50 % par des aides publiques (Région Ile-de-France, État, Métropole du Grand Paris et Conseil départemental de Seine-Saint-Denis) et 50 % par des privés tels que Nexity, COGEDIM Paris Métropole ou encore Les Nouveaux Constructeurs », détaille Cyril Anthéaume.

³ Inra : Institut national de la recherche agronomique.

⁴ Irstea : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (anciennement Cemagref).